

## LE MONUMENT AUX MORTS

### Le lieu du deuil et du recueillement



Le monument aux morts de Vichy est original à plus d'un titre. Si la décision de l'ériger en l'honneur des combattants vichyssois morts pour la patrie entre 1914 et 1918 a été prise dès 1919, à l'initiative de Louis Lasteyras, maire de Vichy et président du comité de souscription, sa réalisation a été très difficile et n'a connu un début de concrétisation qu'en 1931, d'ailleurs de façon partielle, puisque la face arrière du monument, prévue dans le projet initial, n'a jamais vu le jour. C'est devant un monument encore incomplet que le Président de la République Albert Lebrun vient s'incliner lors de sa visite à Vichy en mai 1933. Cette lenteur dans la réalisation s'explique par l'échec d'un premier concours, lancé en 1921, dont les résultats sont contestés par des artistes écartés, et par le retard pris par le statuaire retenu, Roussel, si bien que le contrat est cassé et qu'un deuxième concours est mis en œuvre en 1927. Charles Plas, qui en est le vainqueur, connaît des difficultés dans la réalisation du projet et malgré les protestations des élus vichyssois, ne peut livrer l'ouvrage, partiel, qu'en 1931.

Par ailleurs, le monument aux morts ne répond pas aux canons classiques de ce type d'ouvrage. La ville de Vichy a voulu une œuvre originale et donc unique. Sur une stèle de pierre venue de carrières du Mayet de Montagne, est installé un bas-relief de taille imposante (11m sur 4.5m) organisé autour d'une victoire ailée qui occupe le centre de la scène et qui est visiblement inspirée du « Départ des volontaires » de Rude à l'Arc de Triomphe. Coiffée d'un bonnet phrygien, pointant son épée en direction d'un écusson portant le sigle RF, cette victoire qui célèbre le succès des armées françaises est à la fois une allégorie de la Patrie, de la Liberté et de la République. De chaque côté de cette figure centrale, Plas a voulu rassembler tous les types de combattants (fantassins, artilleurs, cavaliers, marins,

prêtres-brancardiers), tous les types de matériel (fusils Lebel, mitrailleuses, grenades à main, couteaux de tranchées, chars), sans oublier la présence des chiens sanitaires ou les pigeons voyageurs. Nul doute que, ce faisant, il a souhaité, par un effet de masse, donner le sentiment d'une unité des combattants, regroupés et pour la Victoire, répondant à son appel et la suivant dans un élan épique.

Le monument comporte un élément supplémentaire : il est surmonté d'une statue en bronze d'un jeune guerrier, vu de face, vêtu à l'antique, tenant une épée et s'appuyant sur un écu portant les armes de la ville de Vichy, curieusement représentées sur l'arrière de celui-ci. Ce guerrier semble vouloir symboliser une sorte de combattant intemporel, archétype de tous les combattants, de l'antiquité à 1918, qui, par sa force, apporte protection à la ville. Il est la figure du protecteur, du défenseur. Son épée est tournée vers le bas, en signe de volonté de paix, mais elle ne touche pas le sol et est donc prête à être dégainée en cas de nécessité. L'on sait que certains anciens combattants, notamment ceux de l'UNC (Union Nationale des Combattants) n'ont que modérément apprécié cette partie du monument, qu'ils estimaient peu conforme à un idéal de virilité guerrière.

L'on voit donc que cette œuvre appartient à une catégorie particulière des monuments aux morts. Si l'on suit la typologie proposée par Antoine Prost<sup>1</sup>, il n'est ni un monument civique, ni un monument à caractère doloriste porteur de deuil ; il n'est évidemment pas un monument pacifiste comme il y en eut quelques-uns ; il ne porte pas non plus la moindre trace d'anti germanisme ; pas de drapeau allemand ou d'aigle impérial foulé aux pieds, comme c'est le cas par exemple du monument dans la ville voisine de Lapalisse. Le bas-relief de Plas est donc à la fois patriotique et républicain ; il s'inscrit dans un appel à l'union nationale, répond ainsi aux souhaits exprimés par l'initiateur de ce monument, Louis Lasteyras.

**Quel usage le régime de Vichy a-t-il fait de ce monument aux morts à partir de 1940 et jusqu'en 1944 ?**



**Maquette de la décoration du monument aux morts de Vichy pour le premier anniversaire de la Légion. *Le Progrès de l'Allier* 28 août 1941**

Toute la difficulté, pour les autorités de l'Etat Français, consiste à résoudre une contradiction : honorer la mémoire des combattants de 1914-1918 sans paraître célébrer la victoire des armées françaises, ce qui serait pris en mauvaise part par l'occupant de 1940. Toute manifestation qui pourrait être interprétée comme un rappel de la défaite allemande de 1918 est donc bannie.

En conséquence, les cérémonies qui se déroulent devant le monument aux morts, à Vichy comme dans les autres villes, sont avant tout des cérémonies du deuil ; elles doivent honorer la mémoire des morts, insister sur leur sacrifice. Elles puisent leur inspiration dans le culte des morts et, dans un registre très barrésien, sur le lien qui unit les souffrances du présent et celles du passé. Elles ont une connotation funèbre très marquée à laquelle

s'ajoute une dimension expiatoire. Par ailleurs, elles ont vocation à rappeler aux participants, dans un

<sup>1</sup> *Les lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora Tome 1, pages 195 -225, Gallimard, 1984

registre doloriste, que les difficultés du présent (celles de 1940) ne pourront trouver leur solution que par des sacrifices de même nature que ceux consentis par les combattants de la Première Guerre mondiale.

Il est donc parfaitement logique que chacune des cérémonies se déroulant devant le monument aux morts soit encadrée par la Légion des Combattants, créée le 29 août 1940 et regroupant non seulement les anciens combattants de 1914-1918, mais également ceux de 1940<sup>2</sup>. Cette organisation de masse (1.5 million de membres en 1941), qui peut regrouper dans certaines villes ou villages quasiment un quart de la population, devient le pilier du régime, une sorte de substitut au parti unique dont Pétain n'a pas voulu. Chaque département, chaque commune ont leur section de la Légion ; celle de l'Allier est présidée par le Dr Dillenseger<sup>3</sup> ; elle est de toutes les manifestations, celles qui célèbrent son anniversaire à la fin du mois d'août, les fêtes de ses drapeaux, les prestations de serment, qui inévitablement passent par le monument aux morts, avec un dépôt de gerbes, un moment de recueillement, un salut aux couleurs et l'écoute solennelle de la Marseillaise dans sa version pétainiste<sup>4</sup>. Les cérémonies célébrant l'anniversaire de la Légion se veulent grandioses ; en 1943 : une veillée devant le monument aux morts le 27 août dans l'obscurité, au son de la Musique de la garde du Maréchal, les drapeaux éclairés drapant le monument d'une lumière tamisée, les cloches de la ville sonnant à toute volée avant qu'un athlète ne vienne raviver la flamme. L'on notera que ces deux héritages républicains, le drapeau tricolore et la Marseillaise n'ont pas été remis en cause par Vichy et que par ailleurs, dans la capitale de l'Etat Français, les autorités viennent s'incliner devant une victoire ailée portant bonnet phrygien ! L'on ne sait si cette contradiction a été perçue par lesdites autorités ; l'on n'en trouve aucune mention alors pourtant que les dirigeants de l'Etat Français se montrent très attentives à tous les symboles.

Les principales manifestations qui se déroulent au monument aux morts sont celles du 11 novembre. La cérémonie est maintenue en 1940 et 1941, mais rigoureusement cadrée. Le vainqueur de Verdun ne peut évidemment ignorer cet anniversaire décisif de la mythologie pétainiste, mais doit faire en sorte de ne pas froisser l'occupant. Les autorités recommandent la discrétion, interdisent tout pavoiement sur les édifices publics et militaires, ainsi que tout discours ; souvent, la cérémonie associe la mémoire des morts de 1914-1918 et de ceux de 1939-1940 ; placée sous la tutelle religieuse- une messe de Requiem est systématiquement célébrée à Saint Louis en début de journée-, privée de toute allusion qui pourrait blesser l'occupant, la cérémonie du 11 novembre, dépouillée et sobre<sup>5</sup>, se replie sur une dimension doloriste, compassionnelle. La cérémonie est souvent couplée avec la Toussaint<sup>6</sup>, ce qui ajoute au caractère funèbre.

---

<sup>2</sup> Contrairement à ce qui est parfois écrit, il n'y a aucune interdiction de principe concernant les anciens combattants juifs au sein de la Légion. Par contre, ils sont implicitement écartés des fonctions de responsabilité dans celle-ci et ils seront interdits à partir de 1942 au sein du SOL (Service d'Ordre Légionnaire), anticipation de la Milice.

<sup>3</sup> Celle de Vichy est présidée par un hôtelier, Alban Dulong ; le vice-président est un certain Pothier.

<sup>4</sup> Le Maréchal fait jouer le couplet « *Amour sacré de la Patrie* » qui devient, selon la formule stéréotypée complaisamment reprise par la presse du régime, « *le couplet de la Marseillaise préféré du Maréchal* ». Pourtant, si ce choix permet d'éviter d'évoquer les « *vils despotes* » et les « *cohortes étrangères qui font la loi dans nos foyers* », ce qui aurait été peu apprécié de l'occupant, le couplet cher au Maréchal est aussi celui qui évoque « *la liberté, liberté chérie* ». L'on voit que le choix ne va pas sans ambiguïté ni contradiction. Voir Nathalie Dompnier, *Vichy à travers chants. Pour une analyse politique du sens et de l'usage des hymnes sous Vichy*, Paris, Nathan, 1996, 158 p. et « *Entre La Marseillaise et Maréchal, nous voilà ! Quel hymne pour le régime de Vichy ?* », in Myriam Chimènes (dir.), *La vie musicale sous Vichy*, Paris, Editions Complexe, coll. Histoire du temps présent, 2001, p. 69-88.

<sup>5</sup> *Le Progrès de l'Allier* qui rend compte de la cérémonie de 1941 affirme qu'« *il n'y a plus de place pour les manifestations grandioses, seul le recueillement est de mise* » (12 novembre 1941).

<sup>6</sup> Le 1<sup>er</sup> novembre 1940, une messe de requiem est célébrée à Saint Louis. L'on y joue le Requiem de Gabriel Fauré interprété par les Chanteurs de Lyon, sous la direction d'Alfred Cortot. Une cérémonie aux monuments aux morts est organisée le même jour en présence du maire, Pierre-Victor Léger, de l'Union Française, de l'UNC, de la Légion représentée par son

Placée sous le signe du recueillement et de la méditation, elle prend la forme d'une expiation : « *Sur nos erreurs, sur nos fautes, sur notre incompréhension, sur nos oublis, sur notre indignité, penchons-nous. Sous leur poids, courbons-nous. Comme sur une dalle de tombe* », écrit ainsi le *Progrès de l'Allier* le 12 novembre 1940. Reprenant ce registre pénitentiel l'année suivante, il évoque les « *fautes et les erreurs* » qui ont fait que « *la France a gaspillé et perdu le fruit de leur victoire* »<sup>7</sup>. Le 11 novembre 1940, la cérémonie de Vichy se déroule en l'absence de Pétain qui préside la cérémonie à Clermont, lors de laquelle il embrasse, devant les photographes, le drapeau de la Légion du Puy de Dôme. A Vichy, la cérémonie se limite à une dimension locale et est organisée par la municipalité. Pierre Victor Léger, entouré de son conseil municipal, et des sociétés d'anciens combattants (UNC), du Souvenir Français et des « anciens militaires », préside, après une messe de Requiem à Saint Louis, une cérémonie « *simple et recueillie* »<sup>8</sup>. Il dépose une gerbe, en présence des représentants de la Légion.

L'on notera l'absence de tout discours, mais également le caractère peu différent du rituel de celui des commémorations de la III<sup>e</sup> République. Pour reprendre une image utilisée par Rémi Dalisson<sup>9</sup>, Vichy « recycle » les fêtes républicaines en leur apportant les amodiations nécessaires à l'esprit du moment. Ainsi, la cérémonie commémorative est toujours couplée avec une messe à Saint Louis, ce qui, évidemment, est en rupture avec l'esprit laïque de la III<sup>e</sup> République. Si la manifestation conserve le cadre général des 11 novembre républicains, elle en modifie le sens.

En 1942 et 1943, la cérémonie du 11 novembre s'efface et disparaît. Il était difficile, quelques jours après le débarquement anglo-américain en Afrique du nord et surtout, le lendemain de l'invasion de la zone sud par les Allemands, d'organiser une cérémonie patriotique. Toutes les manifestations et regroupements sont donc interdits. En 1942, l'hommage aux morts des deux guerres se réduit donc à une messe le 1<sup>er</sup> novembre en présence du Maréchal, des notabilités du régime et, selon *l'Avenir du Plateau Central* à « *des chants funèbres* ». Il en va de même en 1943. Le 11 novembre, pourtant fondement même de la symbolique pétainiste, n'est plus célébré lors des deux dernières années d'occupation.

L'autre date fondamentale est la célébration des 14 juillet. Celui de 1940, qui intervient deux semaines après l'armistice et quatre jours après le vote des pleins pouvoirs, prend évidemment une orientation particulière. La presse favorable au régime insiste sur le deuil et le recueillement ; la cérémonie devant le monument aux morts est associée encore une fois à une messe à Saint Louis. Depuis l'église, Pétain se rend à pied place des Nations, est accueilli par la Marseillaise, en présence du corps diplomatique, dépose une couronne, puis assiste à un défilé des troupes ; le maire, Léger, fait de même au son de Sambre et Meuse interprétée par la Garde Républicaine ; la cérémonie se déroule sans discours. Comme l'écrit, sous un titre sans ambiguïté « *L'Ordre nouveau* », l'éditorialiste de *L'Avenir du Plateau Central*, Maurice Vallet, « *l'on pensa peu à la prise de la Bastille* », mais plutôt, selon lui, « *à réprover les erreurs expiées et à s'orienter vers les vérités qui doivent les réparer* »<sup>10</sup>. Comme, pour le 11 novembre, si le 14 juillet 1941 est célébré, ceux de 1943 et 1944 ne le sont pas. Le gouvernement interdit les manifestations et les réjouissances, même si, au moins jusqu'en 1942, la journée demeure fériée.

---

président départemental, Dillenseger. En moins de 10 jours, deux cérémonies très semblables se déroulent donc devant le monument aux morts.

<sup>7</sup> *Le Progrès de l'Allier*, 12 novembre 1941.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

<sup>9</sup> Rémi Dalisson, *Les fêtes du Maréchal*, Tallandier, 2007, Edition de poche, CNRS édition, Biblis, 2015.

<sup>10</sup> *L'Avenir du Plateau Central*, 15 juillet 1940.

Toutefois, les anniversaires de l'armistice de 1918 ou du 14 juillet ne sont pas les seules occasions d'honorer la mémoire des soldats morts. Toutes les fêtes du régime -et celui-ci n'en fut pas avare- comportent une partie mémorielle et doloriste dont le monument aux morts est le passage obligé. Quelques exemples pris dans une séquence chronologique de quelques semaines :

- Le dimanche 10 mai 1942, est célébrée solennellement la fête de Jeanne d'Arc, doublement vénérée, comme Sainte depuis 1920 et comme adversaire de l'Angleterre, ce qui dans le climat d'anglophobie de l'époque, répond pleinement aux souhaits du régime. Les enfants des écoles sont conviés à la cérémonie qui se déroule au monument aux morts à midi. Il en va de même pour tous les groupements de jeunesse (Compagnons de France, Eclaireurs) ; le parcours qu'ils doivent suivre leur est imposé. Le 10 mai 1943, la cérémonie reprend le schéma de l'année précédente.
- le 17 mai 1942, la quinzaine impériale, fête en l'honneur des territoires coloniaux, qui se traduit principalement par des compétitions sportives entre athlètes métropolitains et nord africains, débute le 17 mai à 9 heures 30 au monument aux morts. La Légion des combattants est bien entendu présente, ainsi que des délégations venues d'Afrique du nord, et deux détachements de l'infanterie coloniale et de fusiliers marins ainsi que la musique de l'amiral de la Flotte, Darlan. Sont présents plusieurs membres du gouvernement, Cathala, Bridoux, Marion, Auphan, Brévié, Pascot. A 9 heures 45, Pétain arrive accompagné de Laval. Lever des couleurs, Marseillaise ; dépôt de gerbe par le Maréchal accompagné de deux marins, sonnerie aux morts, minute de silence ; bref entretien entre Pétain et les athlètes, puis retour à l'Hôtel du Parc.
- La fête des mères, le 31 mai 1942, comporte également une station devant le monument aux morts. La fête a cette fois une dimension municipale. C'est le maire, Pierre-Victor Léger qui dirige la cérémonie, accompagné du sous-préfet Marage, de plusieurs adjoints ou conseillers municipaux, Moinard, Saladin, Chardonnet, Château, Mme Berret<sup>11</sup> de dirigeants d'associations familiales, de l'administrateur de l'Hôpital, le Docteur Lère. Deux enfants « de famille nombreuse » hissent les couleurs ; la Marseillaise est jouée par l'Harmonie municipale et par la Société Musicale devant 700 enfants. L'on voit bien, par cette cérémonie s'exprimer la volonté d'associer la jeunesse locale aux souvenirs des morts de 1914-1918, d'assurer une sorte de chaîne des générations en honorant le sacrifice des vainqueurs de 1918, sans pour autant faire la moindre allusion à l'adversaire d'alors devenu le maître d'aujourd'hui. La cérémonie est renouvelée en 1943. Une messe est suivie d'un dépôt de gerbes par des enfants de famille nombreuse puis d'une remise de diplôme à quarante mères de famille au Pavillon Sévigné.

En trois semaines à peine, le monument aux morts est donc le théâtre de trois manifestations importantes. Il en va de même régulièrement pour d'autres fêtes : celle du Travail le 1<sup>er</sup> mai comprend une cérémonie au monument aux morts. Chaque anniversaire de la Légion, chaque remise de drapeaux, chaque réunion de l'une des organisations créée par le régime (Chantiers de la jeunesse le 28 juin 1941, ou Compagnons de France) chaque passage d'un régiment se conclut par une station devant le monument aux morts. Celui-ci devient donc, entre 1940 et 1944 un point de passage obligé du cérémonial vichyste, qui voit se reproduire à dates très rapprochées le même cérémonial pénitentiel. Il est l'un des trois pôles de l'espace symbolique du Vichy de l'Etat

---

<sup>11</sup> Le conseil municipal de Vichy comprend une femme Mme Jeanne Berret, ce que la presse maréchaliste ne manque pas de louer et de présenter, plus que comme une mesure d'égalité, comme une volonté de promouvoir les valeurs familiales. Elle célèbre un mariage en octobre 1941, en mettant en avant « *la famille bien française que désire le Maréchal* ». (*Le Progrès de l'Allier* 23 octobre 1941).



Français : l'Hôtel du Parc est le lieu du pouvoir, Saint-Louis celui la pénitence, le monument aux morts celui du recueillement.

Qu'en est-il à la Libération ?

En août 1944, au lendemain de la libération de Vichy, le monument aux morts est à nouveau le lieu de célébrations. Le 26 août, jour de l'entrée des FFI dans la ville, des jeunes gens viennent se recueillir ; ils portent, sur cette place des Nations, les drapeaux des alliés qui ont concouru à la victoire. Le lendemain, 27 août, le colonel Pontcarral (Dudenhoeffer), chef des FFI locaux, vient à son tour, après une messe à Saint Louis, présider une cérémonie devant le monument aux morts ; Léger, encore maire pour quelques jours est présent, ainsi que des membres des FFI. Etonnante continuité des rituels, même si le sens de la cérémonie change !

Les noms de 39 résistants vichyssois sont gravés sur le pan ouest du monument ; l'on notera que cette inscription, située en position basse, à demi cachée par la décoration florale, n'est pas particulièrement mise en évidence.

Une stèle a été rajoutée sur le côté ouest du monument en Hommage aux victimes des années 40-44. L'on notera son caractère imprécis. La formule « *autorité de fait de Philippe Pétain* » réduit le régime de Vichy à une dictature personnelle ; la référence aux « *mesures de répression et de persécution* » fait l'impasse sur les motivations de ces mesures répressives. La référence aux « *camps nazis* » ne fait pas la distinction entre camps de concentration et camps d'extermination. L'antisémitisme, l'anti-républicanisme, l'anticommunisme, la volonté de briser la résistance, qui furent le fondement de cette politique, demeurent dans l'implicite.

M.P.

